



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 29 avril 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Point de situation sur l'influenza aviaire en Dordogne – N°11

1. État d'avancement de l'épizootie

Au 28 avril 2022, 56 foyers sont confirmés, soit 4 foyers supplémentaires par rapport au précédent point de situation du 26 avril.

Ils sont situés dans les communes de :

- Jayac
- Nanthiat
- Thenon
- Faux

Ces nouveaux foyers confirmés sont situés dans les zones déjà impactées.

D'autre part, **1 suspicion forte de foyer est en cours d'analyse.**

Compte tenu de l'apparition de nouveaux foyers, les périmètres faisant l'objet de ces mesures ont été étendus :

- **136 communes du département sont désormais en « zone de protection », soit 13 de plus que dans le précédent arrêté préfectoral du 26 avril ;**
- **434 communes du département sont en « zone réglementée supplémentaire », soit aucune supplémentaire depuis l'arrêté préfectoral du 26 avril.**

Conformément aux mesures déjà prises, le dépeuplement des foyers confirmés et le dépeuplement préventif des élevages situés en zone de protection se poursuivent :

- **518 649 volailles ont été euthanasiées à ce jour, dont 21 050 pour la journée du 29 avril ;**
- **1371,58 tonnes ont été orientées vers l'équarrissage, dont 79,34 pour la journée du 26 avril.**

A nouveau, il est instamment demandé à toutes personnes étrangères aux sites d'élevage de ne pas y pénétrer, ni de circuler aux abords, afin de ne pas contribuer à la diffusion de ce virus extrêmement volatile et pathogène pour toutes les espèces d'oiseaux.

